

Conditions générales 2024/2025 : LE NOYER DES DAMES SAINT EPAIN

Matériel et nettoyage :

Le matériel mis à disposition, devra être remis à son état initial. Le rangement des tables et chaises n'est pas inclus dans le ménage. (Ménage inclus à la prestation)

Le locataire s'engage à remettre en son état d'origine et à ses frais les lieux qui auront été occupés, en cas de détérioration.

Un chèque de caution de 1000 euros est demandé au solde de la location.

La salle est équipée de 15 tables rondes de diamètre 160, 8 tables rectangulaires, 130 chaises.

Dimension salle 13,50 m x 11 m soit environ 150 m². Un espace traiteur et Toilettes

Les dortoirs sont équipés de lits simples (90x190) 3 lits superposés (90x190) 1 lit de 160 x200

Avec couettes, alèses, oreillers (sans draps ni linge de toilettes) Sanitaires (Douches, WC, lavabos).

Chaises et tables bistrot, 27 bancs et 15 tables bois sont prévus pour les extérieurs.

Annulation :

Les sommes versées sont des acomptes engageant le locataire sur la totalité du montant de la location.

⇒ Pour toute annulation du contrat, l'acompte sera remboursé que si la salle est relouée.

Le report de date est accepté pour une situation familiale impérieuse ou situation sanitaire exigé par le gouvernement à la date de l'évènement. Ce report est sans frais pour un délai de 1 an.

Recommandations :

Il n'y a pas d'heure limite des activités, mais il est impératif de baisser les fonds sonores à partir de 2h du matin.

Il n'est pas autorisé d'avoir plus de 7 mineurs dans un dortoir. (Commission sécurité)

Sont Interdits : Musique en extérieur après 22h, animaux domestiques à l'intérieur des bâtiments, Confettis, feux d'artifice.

=> Drone uniquement avec un professionnel en accord avec la préfecture.

Capacité :

Le locataire s'engage à respecter le nombre de personnes pour le dortoir 1 (15 personnes maximum)

Le dortoir 2 (11 personnes maximum)

Capacité de la salle 120 personnes assises.

Responsabilité :

Le Noyer Des Dames décline toutes responsabilités concernant les problèmes électriques dus aux animateurs (D.J ; Orchestre, Animateurs...) Ainsi qu'en cas de problèmes alimentaires.

Eventualités relevant de responsabilités civiles professionnelles de chaque métier.

Assurances :

Le preneur s'engage à fournir, au solde de la location, une attestation d'assurance, (dite de Villégiature) pour les risques liés à l'utilisation des différents bâtiments et équipements pendant la durée du séjour.

Options :

Linges de lits jetables / 1 Grand lit double dortoir 1 (160x200) linge non fournis

Dortoir 1 (13 lits 90x190) OUI NON Supplément 80 euros

Dortoir 2 (11 lits 90x190) OUI NON Supplément 70 euros

A la signature du contrat, un acompte de 40%. TTC.

Solde de la location 1 mois avant la date officielle.